

IFA Luxembourg
13 juin 2016

Réformes fiscales de l'entreprise III Situation en Suisse et dans le canton de Vaud

Pierre-Marie Glauser
Avocat, Expert fiscal diplômé
Professeur à l'Université de Lausanne
Associé du Cabinet Oberson Abels SA

Aperçu

Réformes fiscales de l'entreprise III

✓ Contexte général

- Système fiscal suisse
- Régimes actuels controversés et condamnés

✓ Enjeux de la réforme au niveau fédéral et des cantons

✓ La RIE III au niveau fédéral

✓ La réforme vaudoise

✓ Débats politiques

Contexte général (1)

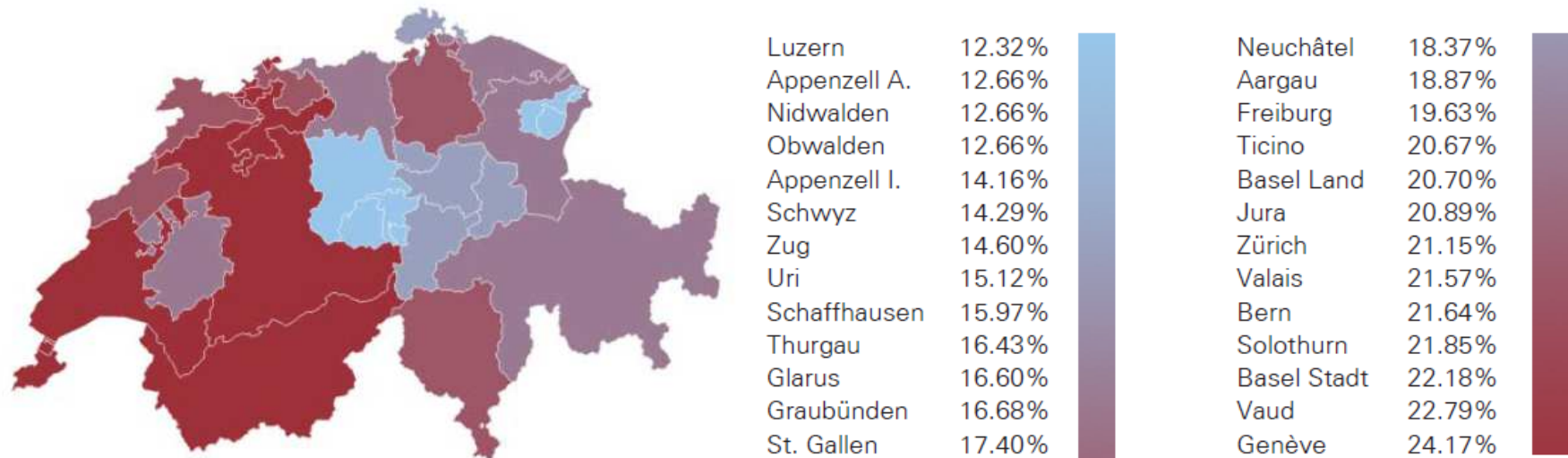
Système fiscal suisse – fédéralisme harmonisé

- ✓ Système fédéral avec (i) la Confédération et (ii) 26 cantons
- ✓ Impôts purements fédéraux (TVA, douanes, impôt anticipé, etc.)
- ✓ Impôts fédéraux et cantonaux: impôts directs sur le revenu et le profit des entreprises.
- ✓ Régis par deux lois fédérales (LIFD et LHID) et par les lois cantonales.
- ✓ Harmonisation importante de l'essentiel des règles en matière d'impôts directs, sauf s'agissant des **taux**.

Contexte général (2)

Système fiscal suisse – Diversité dans les taux

- ✓ Taux effectif en matière d'impôt fédéral direct (IFD): 7,8%
- ✓ Taux effectif dans les cantons (ICC): variables.
- ✓ Taux effectifs totaux (IFD et ICC): variables



Source: KPMG et S. Busca et P. Maillard, Symposium BEPS UNIL, 9.12.2014.

Contexte général (3)

Les statuts fiscaux controversés:

Les statuts cantonaux (art. 28, al. 2 à 4 LHID)

✓ Sociétés auxiliaires

- Exonération partielle (en général 80%) des revenus de source étrangère et de certains revenus financiers.
- Taux d'impôt effectif global (IFD et ICC) entre 10% et 12%.
- Domaine d'application principaux: quartiers généraux, centrales d'achat, sociétés de négoce, etc.

✓ Sociétés holdings

- Exonération impôt cantonal et communal (ICC).
- Taux impôt effectif correspond au taux d'impôt IFD de 7,8%
- Domaines d'application principaux: détention de participations, financement du groupe, détention de propriété intellectuelle.

Contexte général (4)

Autres statuts appliqués aussi au niveau fédéral

✓ Swiss Finance Branches

- Appliqués à certaines succursales suisses de groupes étrangers.
- Taux d'impôt effectif global env. 2% à 4%.
- Financement dans le groupe.

✓ Structures « principaux »

- Applicables à des structures de distributions à l'étranger.
- Taux d'impôt effectif variable, entre 10% et 12%.
- Régime appliqué par de nombreux groupes internationaux avec quartiers généraux en Suisse.

Contexte général (5)

Suite aux pressions de l'UE et de l'OECD la Suisse (i.e. le gouvernement fédéral) s'est engagé à abolir les régimes fiscaux (statuts fiscaux)

✓ Cf. en particulier la déclaration commune CH – UE du 01.07.2014

✓ Pas de délai fixé, mais volonté d'avancer rapidement.

✓ Souci de clarté et de sécurité juridique de la part des entreprises concernées.

✓ Abolition des régimes fiscaux privilégiés passe par une suppression de leur base légale dans la loi fédérale d'harmonisation (LHID).

→ Abolition des statuts est la première mesure de la réforme fiscale de l'imposition des entreprises III (RIE III).

Enjeux – importance des régimes pour la Suisse (1)

Tableau 4: estimation des recettes annuelles cantonales et communales (en millions de francs) provenant de l'impôt sur le bénéfice et des parts des sociétés au produit annuel de l'impôt sur le bénéfice des cantons et des communes, par régime, y compris la part cantonale des personnes morales à l'IFD, moyenne des années 2008 à 2010

	A Sociétés assujetties au barème ordinaire	B Sociétés à régime spécial selon l'art. 28 LHID	A+B Total	C Part des sociétés assujetties au barème ordinaire	D Part des sociétés à régime spécial selon l'art. 28 LHID
ZH	1830,4	148,6	1979,0	92,5 %	7,5 %
BE	677,8	54,3	732,1	92,6 %	7,4 %
LU	249,2	35,8	285,1	87,4 %	12,6 %
UR	16,2	0,4	16,6	97,5 %	2,5 %
SZ	64,3	26,2	90,5	71,1 %	28,9 %
OW	15,5	0,8	16,4	95,0 %	5,0 %
NW	16,9	3,4	20,3	83,1 %	16,9 %
GL	16,9	2,8	19,7	85,8 %	14,2 %
ZG	224,6	233,7	458,3	49,0 %	51,0 %
FR	162,6	28,5	191,2	85,1 %	14,9 %
SO	255,0	5,6	260,6	97,9 %	2,1 %
BS	331,5	455,6	787,1	42,1 %	57,9 %
BL	145,2	90,9	236,2	61,5 %	38,5 %
SH	56,2	43,0	99,2	56,6 %	43,4 %
AR	20,5	1,3	21,8	93,8 %	6,2 %
AI	4,8	0,9	5,7	84,8 %	15,2 %
SG	355,3	32,2	387,5	91,7 %	8,3 %
GR	175,7	10,1	185,7	94,6 %	5,4 %
AG	610,9	8,3	619,2	98,7 %	1,3 %
TG	106,8	2,6	109,4	97,6 %	2,4 %
TI	419,9	137,5	557,4	75,3 %	24,7%
VD	708,2	284,4	992,6	71,4 %	28,6%
VS	196,3	1,5	197,8	99,3 %	0,7 %
NE	151,0	65,5	216,5	69,8 %	30,2 %
GE	902,2	416,9	1319,1	68,4 %	31,6 %
JU	48,3	4,4	52,7	91,7 %	8,3 %
CH	7762,2	2095,1	9857,3	78,9 %	21,1 %

Source: Rapport explicatif 19.9.14, p. 19

Enjeux – importance des régimes pour la Suisse (2)

Aperçu des revenus de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IFD), selon types de statuts (en %)

Tableau 3: recettes de la Confédération provenant des sociétés jouissant d'un régime cantonal (moyenne 2008-2010, sans effets indirects, en millions de francs)

Sociétés assujetties au barème ordinaire	Sociétés holdings	Sociétés de domicile	Sociétés mixtes	Total de toutes les sociétés	Total moins part cantonale 17 %
3'930.2 (52.17%)	557.7 (7.40%)	556.6 (7.39%)	2'489.4 (33.04%)	7'534.0 (100.00%)	6'253.2 (83.00%)

Source: AFC

Revenus IFD provenant de sociétés avec statuts fiscaux (au niveau cantonal): CHF 3,6 milliards, soit près de 50% des recettes provenant de l'impôt sur le bénéfice!

...dont plus de 35% proviennent de VD et GE (soit env. 17,5% de l'IFD payé par des sociétés).

Enjeux – importance des régimes pour la Suisse (3)

Tableau 5: estimation de la part des sociétés aux recettes fiscales, aux dépenses pour le personnel et aux dépenses pour la recherche et le développement en fonction du régime fiscal, moyenne des années 2008 à 2010


	A	B
	Sociétés assujetties au barème ordinaire	Sociétés à régime spécial selon l'art. 28 LHID
Recettes fiscales		
- Confédération	51,7 %	48,3 %
- Cantons et communes	78,9 %	21,1 %
Dépenses pour le personnel	95,7 %	4,3 %★
Dépenses pour la recherche et le développement (intra et extramuros)	55,2 %	44,8%
Source: AFC		


★ Correspond à 150'000 – 180'000 emplois directs.


Enjeux – Diversité cantonale

0-15%		ETR	15-30%		ETR
VS	0.7%	21.57%	AI	15.2%	14.6%
AG	1.3%	18.87%	NW	16.9%	12.66%
SO	2.1%	21.98%	TI	24.7%	20.67%
TG	2.4%	16.43%	VD	28.6%	22.79%
UR	2.5%	15.12%	SZ	28.9%	14.29%
OW	5.0%	12.66%	MEDIUM IMPACT		
GR	5.4%	16.68%			
AR	6.2%	12.66%	30% and +		ETR
BE	7.4%	21.64%	NE	30.2%	15.6%
ZH	7.5%	21.15%	GE	31.6%	24.17%
SG	8.3%	17.40%	BL	38.5%	20.7%
JU	8.3%	20.89%	SH	43.4%	15.97%
LU	12.6%	12.32%	ZG	51.0%	14.8%
GL	14.2%	16.60%	BS	57.9%	22.18%
FR	14.9%	19.63%	STRONG IMPACT		

MODERATE IMPACT

 Cantons with moderate impact

 Cantons with medium - strong impact but low tax rate

 Cantons with strong impact and high ETR

➔ *TI, VD, GE, BL, BS are the cantons most affected by this issue*

Enjeux – Importance pour les cantons de VD et GE

Importance des sociétés avec statut pour VD:

(source: présentation S. Busca et P. Maillard, Symposium BEPS UNIL, 9.12.2014/ Présentation VD-GE 29.1.2015)

- 25'000 emplois directs, indirects et induits (=7,8% des emplois du canton).
- CHF 600 mio de recettes fiscales ICC (311 mio CHF impact direct).
- CHF 500 mio de recettes pour la Confédération.
- CHF 5 mrd de valeur ajoutée.
- Perte de statuts: CHF 200 mio de coût pour les autres cantons (VD passerait de contributeur à hauteur de CHF 103 mio à bénéficiaire à hauteur de CHF 97 mio).

Importance des sociétés avec statut pour GE:

(source: présentation S. Busca et P. Maillard, Symposium BEPS UNIL, 9.12.2014)

- 20'000 emplois directs.
- 50'000 emplois indirects et induits.
- CHF 1 mrd de recettes ICC.
- CHF 640 mio de recettes pour la Confédération.
- CHF 7,5 mrd de valeur ajoutée.
- GE est contributeur RPT pour CHF 370 mio, dont CHF 160 mio est lié aux sociétés à statuts et leur employés directs.

La RIE III au niveau fédéral (1)

Réforme fédérale de l'imposition des entreprises III

✓Initiée depuis 2008.

✓Actuellement en phase finale de discussion au Parlement fédéral (vote final prévu avant le 17 juin).

Mesures principales:

①Abolition des régimes fiscaux privilégiés (y compris au niveau cantonal!).

②Introduction de mesures complémentaires pour conserver l'attractivité de la Suisse pour les entreprises concernées.

③Mesures liées au financement des cantons par la Confédération.

La RIE III au niveau fédéral (2)

Réforme fédérale de l'imposition des entreprises III (suite)

Mesures techniques introduites ou en discussion:

- ✓Licence boxes.
- ✓Déduction accrues des dépenses dans le domaine du R&D.
- ✓« Step up » pour les entreprises sortant des statuts fiscaux.
- ✓Intérêts notionnels déductibles (NID) – en discussion / presque certain
- ✓Tonnage tax – sorti du projet RIE III et sera traité séparément.
- ✓Suppression du droit de timbre d'émission - sorti du projet RIE III et sera traité séparément.
- ✓Augmentation de l'imposition des dividendes chez les actionnaires – en discussion / débattu politiquement.

→La question de la baisse des taux ne fait pas directement partie du projet RIE III fédéral (compétence cantonale).

La RIE III vaudoise (1)

RIE III vaudoise – Baisse de taux généralisée de l'imposition

✓Prise de conscience de la baisse des taux dans le canton de Vaud en grande partie grâce au secteur privé.

✓Notamment des entreprises internationales qui verront leur taux d'imposition augmenter!

✓Avantages baisse impôts:

- Pérennité (ne dépend pas de l'acceptation des mesures comme les « patent boxes », les NID, etc.).
- Sécurité juridique.
- Simplicité (en particulier dans le monde « post BEPS »).
- Équité (1 seul taux pour toutes les entreprises).

La RIE III vaudoise (2)

RIE III vaudoise – Coût et complexité de la mesure

✓ Coût de la mesure dépend:

- ☹ De la baisse de taux des sociétés « ordinaires »
- ☺ De la hausse de taux des sociétés taxées préalablement avec un statut fiscal.

✓ Evaluation du coût complexe car dépend des mesures introduites au niveau fédéral.

✓ Baisse de taux ordinaire de 21,6% à 13,79%: CHF 285 mio / année (estimation).

La RIE III vaudoise (3)

RIE III vaudoise – Paquet négocié

- ✓ Négociation avec les milieux économiques d'un « paquet » de mesures.
- ✓ Signature d'un accord entre le gouvernement vaudois (Conseil d'Etat) et les milieux économiques (juin 2015).

Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre dans le Canton de Vaud de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (ci-après : RIE III)

entre, d'une part,

le Conseil d'Etat

et, d'autre part,

les milieux économiques vaudois, représentés par la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, et la Fédération patronale vaudoise

La RIE III vaudoise (4)

RIE III vaudoise – Contenu du paquet (aperçu):

✓ Baisse du taux ordinaire de 21,6% à 13,79%.

✓ Mesures de compensation financées par les milieux économiques: amélioration du pouvoir d'achat des familles:

- Augmentation des allocations familiales (financée à hauteur de CHF 95 mio / année par les employeurs).
- Augmentation des subsides à l'assurance maladie.
- Augmentation de la déduction fiscale pour l'assurance-maladie.
- Soutien accru de l'accueil de jour des enfants (CHF 20 mio à la charge des employeurs).
- Renforcement de la protection des travailleurs vulnérables.

La RIE III vaudoise (4)

RIE III vaudoise – Entrée en vigueur:

✓Entrée en force (baisse de taux): prévue le 1^{er} janvier 2019, avec abolition des régimes fiscaux.

✓Clause de sauvegarde: en cas d'échec de la RIE III fédérale le gouvernement vaudois doit soumettre un rapport au Parlement vaudois (Grand Conseil) et proposer des mesures.

Débats politiques (1)

RIE III vaudoise – Débat politique:

✓Réferendum contre la loi a abouti.

✓Campagne sur un sujet complexe.

**ON N'EST PAS DES
POUR LE THÉ DES PATRONS!** 

**Le 20 mars 2016
NON à la RIE III !**

sud

Les capitalistes nous coûtent cher!

Avec la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), l'Etat de Vaud veut faire un cadeau fiscal à hauteur de **520 millions par an** aux grandes entreprises et aux gros actionnaires. Cette perte concerne le canton et les communes. On parle tout le temps des coûts du travail. Ces millions de rabais fiscaux sont un coût du capital qu'on veut nous faire payer. Refusons l'extorsion!

Augmenter rentes et salaires, pas les actionnaires!

L'État n'a pas de quoi payer ce cadeau fiscal. Ses budgets sont juste à l'équilibre. Il viendra donc chercher l'argent dans nos poches. Cela fait **Fr. 625.- par an et par personne** ou Fr. 1'500.- par an et par ménage. Les 520 millions déséquilibreront le budget. Or, à la moindre contraction des finances publiques, les mécanismes d'ajustement automatique entraîneront des programmes d'austérité sur les prestations, les emplois, les salaires et les conditions de travail. Et des augmentations d'impôts pour les classes populaires.

Santé, école, aide sociale, toutes menacées!

Avec ce manque à gagner pour les caisses publiques, les prestations du service public et subventionné seront inévitablement dégradées. **Les besoins des usagers/ères seront balayés.** Les revendications pour améliorer les conditions de travail et les salaires se briseront sur le mur de l'argent donné aux plus riches.

Débats politiques (2)

sud info

place chauderon 5 - 1003 lausanne
info@sud-vd.ch - www.sud-vd.ch
021 / 351 22 50

septembre 2015

RIE III

nos revendications avant leur pognon

Débats politiques (3)

RIE III : 500 millions de cadeaux fiscaux NOUS PAIERONS LE DÉSASTRE SI NOUS NE LUTTONS PAS

Sud

- ▶ Avec la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), l'Etat de Vaud veut faire un cadeau fiscal à hauteur de 500 millions par an aux grandes entreprises et aux gros actionnaires. Cette perte concerne le canton et les communes.
- ▶ Avec ces 500 millions, les prestations du secteur public et subventionné seront inmanquablement dégradées. Les revendications pour améliorer les conditions de travail et les salaires se heurteront au mur de l'argent donné aux plus riches.
- ▶ Au moindre déséquilibre budgétaire, à la moindre contraction des finances publiques, les mécanismes d'ajustement automatique entraîneront des programmes d'austérité sur les prestations, les emplois, les salaires et les conditions de travail.
C'est nos revendications ou leur pognon!
- ▶ Moins de bourses d'études. Moins d'aide sociale.
Plus de contrôle. Plus de file d'attente dans les hôpitaux.
Plus d'effectifs dans les classes. Appauvrissement des retraité-e-s. Pas d'indexation des salaires et des retraites.
Pas d'humanisation des soins à domicile. Transports publics encore plus chers. Annuités menacées. 13^{ème} salaire aussi.
La liste est longue. Imaginez le pire. Et résistez au mieux !



Débats politiques (5)

RIE III vaudoise – Débat politique:

- ✓ Votation populaire le 20 mars 2016.
- ✓ Adoption de la RIE III par 87% de la population.

Débats politiques (6)

RIE III fédérale– Débat politique:

- ✓Projet fédéral pratiquement terminé (vote final le 17 juin).
- ✓Référendum du PS annoncé et votation populaire aura lieu (début 2017).
- ✓Si Référendum est accepté (RIE III rejetée): maintien des statuts fiscaux actuels?
- ✓A terme, abolition inévitable.
- ✓Dans le canton de Vaud: remise en cause de la baisse des taux apparaît très peu probable.

Questions ? / Réponses (?)

